

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de Convocation : jeudi 23 mars 2023

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230330-DEL202306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.06

OBJET - Budget 2022 - Compte de gestion 2022

Présents : Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ

Excusés : Jean-François DEBAT, Fabrice BORGET, Catherine MICHON, Brigitte VISO

Absent : Thierry NICOLOSI

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le compte de gestion pour l'exercice 2022, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Pour rappel, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2022, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Impacts financiers

NEANT